

**Rapport de majorité de la COFIN sur le préavis municipal n° 81/2025
Demande de crédit complémentaire au budget 2025
en faveur du FC Romanel**



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission des finances (ci-après COFIN) constituée par son Président M. Simon Schülé, ses membres Mmes Ariane Morand, Filomène Garcia (excusée), Nadia Pisani Ben Nsir et M. Philippe Noël a rencontré la Municipalité *in corpore* le 2 juin 2025 pour discuter du préavis cité en titre.

La COFIN a ensuite rencontré le Comité du FC Romanel le mardi 10 juin à 18h00. Elle a rencontré les personnes suivantes : M. Francisco Rodriguez, Président sortant, M. Toni Pedrazzi, Vice-Président M. Frédéric Stidel, Trésorier, M Philippe Guex, en charge du sponsoring et M. Georges Remundo.

La COFIN a reçu la copie du courrier adressé à la Syndique daté du 31 mars, la présentation du Comité destinée à la Municipalité, les comptes et bilans des saisons 2019 à 2024, la liste des joueurs et l'état des cotisations payées et impayées à ce jour.

Les membres signataires de rapport de majorité se sont réunis une dernière fois le 12 juin 2025 pour statuer et rédiger leur rapport.

Analyse de la situation financière

Les chiffres présentés confirment une situation financière préoccupante, en bref :

- Liquidités réduites à CHF 2'000.- au 10 juin 2025
- Créances importantes : CHF 10'800.- de cotisations impayées et plusieurs sponsors incertains
- Passifs de CHF 34'000.- à honorer
- Déficit croissant malgré les mesures déjà prises

Si nous reconnaissons que certains facteurs échappent au contrôle du comité actuel (augmentation des coûts ASF/ACVF, difficultés ponctuelles avec les subventions J+S), force est de constater que la gestion financière présente des lacunes importantes, notamment dans le suivi des encaissements et l'anticipation des difficultés.

Absence de garanties suffisantes

Le point le plus problématique réside dans l'incertitude concernant la gouvernance future du club. Le renouvellement du comité prévu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2025 ne présente aucune garantie :

- Le président sortant et le vice-président quittent leurs fonctions
- Aucun projet concret de reprise par une équipe dirigeante expérimentée n'est présenté
- Les membres restants conditionnent leur maintien à l'arrivée de nouveaux bénévoles

Dans ces conditions, verser CHF 30'000.-, ou même moins, reviendrait à financer une structure sans leadership clairement établi et sans vision stratégique définie pour l'avenir.

Disproportion entre l'aide et les bénéficiaires

Bien que nous reconnaissons pleinement l'importance de l'activité sportive pour les jeunes de notre commune, nous ne pouvons accepter que cet argument justifie le renflouement intégral d'une structure en difficulté. Le FC Romanel compte environ 200 membres, dont une part significative d'adultes dont les

cotisations devraient couvrir les coûts de leur pratique. Dans ce sens, une séparation comptable claire entre activités adultes et jeunesse auraient été bienvenues, et nous semblent nécessaires pour le futur. Si l'objectif d'aide financière est réellement de soutenir l'activité jeunesse, des solutions plus ciblées et proportionnées auraient dû être envisagées, comme proposer une subvention spécifique par enfant licencié ou prendre en charge directement certains coûts liés aux équipes juniors.

Nous pourrions considérer ces CHF 30'000.- comme supportables pour les finances communales, mais mis en perspective des montants engagés pour supporter l'ensemble des sociétés locales, c'est une somme très importante. De plus, la société profite déjà de subventions sous d'autres formes (locaux, terrains, salle de gym pendant la saison froide).

Gestion tardive de la crise

La demande d'aide intervient au moment où la situation devient critique, alors que les signaux d'alarme étaient présents depuis plusieurs saisons. Une gestion financière plus rigoureuse aurait dû conduire le comité à solliciter un soutien préventif plus tôt et proposer des mesures d'assainissement avant que la trésorerie ne soit épuisée.

Position de la minorité

La minorité de la COFIN reconnaît les efforts du comité sortant pour maintenir l'activité du club dans un contexte difficile. Cependant, elle ne peut cautionner l'octroi d'une aide financière substantielle en l'absence d'un projet de gouvernance crédible et pérenne, de garanties concrètes sur l'utilisation des fonds publics et d'un plan d'assainissement détaillé et réaliste.

Plutôt que de reporter le problème, nous estimons qu'il serait plus responsable d'accompagner le club dans une démarche de restructuration, éventuellement en partenariat avec d'autres structures (FC Cheseaux notamment), ou de faciliter le transfert des jeunes licenciés vers des clubs financièrement solides.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, les signataires de ce rapport de majorité proposent de refuser la demande de crédit complémentaire présentée dans le préavis 81/2025 et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 81/2025 adopté en séance de Municipalité du 19 mai 2025 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. de refuser le préavis municipal N° 81/2025 tel que présenté ;
2. de refuser un crédit complémentaire total de CHF 30'000,00 au budget de fonctionnement 2025 en faveur du FC Romanel.

Le rapporteur



Simon Schülé



Ariane Morand



Filomène Garcia